Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260305-52_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
35	1

Date de la convocation
20 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 Mars 2026

et publication le 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 Mars à 17h30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc-en-Ciel de Maël_Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Guy Le Foll – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Evelyne Minier – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Delphine Cochennec – Marie-Anne Somda – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno - Guégan

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Eric Burlot, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Rollande Le Borgne

Délibération 52. 2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Plounévez-Quintin pour « l'aménagement d'une aire de jeux »

Vu la demande de fonds de concours déposée par la Commune de Plounévez-Quintin en date du 03 octobre 2025 relative au projet « d'aménagement d'une aire de jeux » à proximité immédiate de l'école du stade, du City Park et du Pumptrack,

Vu l'adoption du nouveau règlement des fonds de concours le 3 juillet 2025,

Considérant que ce dossier correspond au règlement des fonds de concours dans la rubrique création d'équipements ou de nouveaux services à la population : « Equipements dédiés à l'enfance-jeunesse, aire de jeux et de loisirs »,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		***Détails des principaux postes de recettes***		
		Subventions:		
Mobilier aire de jeux	38 000,00 €	Etat - DETR		
		Région – Bien Vivre Partout en Bretagne		

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260305-52_2026-DE

		Etat – Fonds convivialité		
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	**19 000,00 €**	**50 %**
		Fonds européens LEADER,		
		Autres : Etat – Fonds Vert		
		Commune (min. 20%)	19 000,00 €	50 %
Total des Dépenses	38 000 €	**Total des Recettes**	38 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribué un montant de fonds de concours de 19 000 €, pour le financement au projet « d'aménagement d'une aire de jeux » pour les enfants par la Commune.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de **19 000 €** pour le projet « d'aménagement d'une aire de jeux » par la Commune de Plounévez-Quintin.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Plounévez-Quintin.

Madame Rollande Le Borgne

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.